



# LA LETTRE

N° 2023 08

27 février 2023

## LA CRISE DU SYSTEME DE SANTE EST DUE A LA PRIVATISATION

C'est le titre d'une tribune publiée dans le journal LE MONDE du 24 janvier dernier par trois médecins réputés Docteurs Anne GERVAIS, André GRIMALDI et Olivier MILLERON.

Pour ceux qui ont l'habitude de lire nos publications, ce n'est certes pas une nouveauté. Depuis de nombreuses années nous l'affirmons. Que ces trois médecins le déclarent également vient conforter notre position.

Ceci, notamment par le fait que ces trois médecins pointent les dépassements d'honoraires comme une des causes. C'est en effet le nœud gordien de la stratégie utilisée par tous les gouvernements depuis 1983 pour assurer une privatisation rampante de notre système de santé. Cette stratégie a été développée par le rapport GISSEROT demandé par Raymond BARRE premier ministre en 1980. Nous arrivons maintenant au bout de cette stratégie qui nous permet d'en toucher de près tous les inconvénients pour notre système de santé. Déserts médicaux, hôpital public en crise permanente, désertification du secteur public par les professionnels de santé, inflation des dépenses de santé, envahissement du secteur par la finance et les start-ups telles que Doctolib, etc..

Le financement de notre système de santé par la Sécurité Sociale obligatoire avec des recettes assises sur les richesses du pays (PIB) sous la forme de cotisations

prises sur les salaires, en avait fait le meilleur service de santé au monde.

Le tournant libéral depuis 1983 a entraîné une marchandisation de la santé. A ce stade il convient de revenir sur le mécanisme prôné par ce rapport. Comme les attaques frontales contre la Sécurité Sociale amenaient, à juste titre, une lutte sans merci des bénéficiaires, le rapport préconise de s'attaquer au complémentaire pour le financiariser.

Tant que le financement du système reposait sur le couple Sécurité Sociale et Mutualité qui refusait la prise en charge des dépassements de tous ordres, la marchandisation de la santé était impossible car elle ne permettait pas une rentabilité financière. Il convenait donc de modifier les orientations des Mutuelles en les mettant en concurrence avec les assurances dans le seul but que celles-ci s'orientent vers l'assurance en lieu et place de la solidarité.

Ceci a été permis par la généralisation des accords groupes dans les entreprises avec la prise en charge des dépassements d'honoraires. Dès lors ces dépassements d'honoraires n'ont fait qu'augmenter et se développer. Nous sommes passés de l'exception à la généralisation de ceux-ci. C'en était fini des solidarités entre ceux qui travaillaient en entreprises pour la plupart en bonne santé, et ceux hors des entreprises (sans emploi, retraités, jeunes, étudiants ..) alors que ce sont ceux qui sont sujets aux maladies chroniques, véritable pandémie.

La prise charge des dépassements d'honoraires va permettre le développement

du secteur privé tant dans l'hospitalisation que dans les soins primaires. Désormais le secteur de santé est devenu rentable pour la finance. Mais cela va également entraîner le secteur public sur ces pentes dangereuses de gestion financière avec la tarification à l'activité (T2A). Si bien que tout le système se trouve sous les décisions de la finance.

Mais qu'en est-il de l'efficacité de ces orientations pour les populations ? Alors que la santé appelle de plus en plus une collaboration entre soignants, scientifiques et populations organisées, formées et informées, on assiste à un développement technologique pour faciliter la financiarisation du système avec l'utilisation des start-ups chères à notre président de la république.

Pour conclure, nous faisons nôtre celle des trois médecins cités plus haut : « La vision libérale de la santé défendant le libre commerce médical régulé par la responsabilisation des « producteurs » (offre de santé) et des « consommateurs » (demande des patients) est incompatible avec l'usage du bien commun. »

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**